

**CONSEIL COMMUNAL**

Séance du : 14 décembre 2020

Présidence : Cédric Barde

Effectif : 39

Présents : 32

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du PV du 5 octobre 2020
3. Communications du bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Comptes rendus des délégués aux associations
6. Préavis municipal 36/2020 concernant le budget 2021 (rapporteur commission GF Monsieur Thomas Tschudin)
7. Préavis municipal 37/2020 relatif à l'adoption des statuts de l'Association intercommunale STEP Echallens Talent ASET (rapporteur commission STEP Monsieur Alexandre Mermoud)
8. Divers

À 20h00, Monsieur Cédric Barde souhaite une cordiale bienvenue à toutes et tous et ouvre la séance du conseil. Il remercie chacune et chacun d'être présents malgré les conditions particulières liées à la crise sanitaire.

1. Appel

32 membres répondent présents à l'appel. Messieurs David Aubert et Yan Slade sont absents. Mesdames Pascale Mermoud et Jeanne Styger ainsi que Messieurs Fabrice Ausoni, David Gindroz et Florian Gindroz sont excusés.

2. Approbation du PV du 5 octobre 2020

A la page 83, Monsieur François Guizzetti précise que c'est l'eau de Lausanne en provenance du lac Léman qui posait soucis dans les conduites et dont la réinjection a été stoppée.

En l'absence d'autres remarques, le PV est soumis à votation et est accepté à l'unanimité. Monsieur Cédric Barde remercie la secrétaire pour sa rédaction.

3. Communications du bureau

Monsieur Cédric Barde annonce la démission de Monsieur Gilles Rossier du conseil communal en raison de son déménagement hors de la commune. Monsieur Gilles Rossier a été un membre qui a œuvré durant plusieurs années au sein du conseil. Il donne lecture de sa lettre de démission. Le bureau n'a pas pu joindre les 2 suppléants restants pour occuper le siège vacant ce soir, et réitérera ses essais pour le dernier conseil de la législature au mois de mars prochain.

Monsieur Cédric Barde présente les listes d'inscription pour la nouvelle législature. Il remercie Madame Monique Pahud pour son travail, ainsi que Messieurs Jacques Piguet et Jean-Louis Waterlot pour avoir fait une parution dans le journal « ¼ d'heure de Montilliez ». La liste « entente de Montilliez » est ouverte pour inscriptions dès ce soir et Monsieur Cédric Barde invite les membres du conseil souhaitant se représenter à s'inscrire à la fin de la séance. Il rappelle que le dépôt des listes est fixé au 18 janvier 2021. Il invite les membres à parler autour d'eux de leur rôle au sein de la commune dans le but d'encourager de nouvelles personnes à se présenter. Les listes seront disponibles au greffe municipal.

Concernant les listes pour l'exécutif, les 4 municipaux qui se représentent pour la nouvelle législature apparaîtront ensemble sur une liste. Les autres personnes qui souhaiteront se présenter devront s'inscrire sur une liste à part. Monsieur Cédric Barde précise qu'il n'y a pas besoin d'être d'abord élu au législatif pour se présenter à l'exécutif.

Il rappelle que le prochain conseil se tiendra le 22 mars 2021.

4. Communications de la Municipalité

Monsieur Jean-Claude Gilliéron revient sur le sujet des zones réservées. L'urbaniste a retravaillé le plan des zones et le nouveau projet a été accepté par la commission urbanisme ainsi que l'ensemble de la Municipalité. Ce dossier va être envoyé au canton pour passer d'enquête préliminaire à enquête préalable, ce qui implique qu'il sera examiné par tous les services cantonaux concernés. Monsieur Jean-Claude Gilliéron ajoute qu'une zone d'utilité publique pour une future place de jeu a été prévue à Naz à la place du réservoir qui doit être démolie après sa cessation d'utilisation. Une fois l'enquête préalable acceptée, une séance est prévue avec les propriétaires concernés, probablement en automne 2021. Une précision est faite concernant les indemnités pour les parcelles touchées : elles seront prises par le canton et non par la commune.

Monsieur Jean-Claude Gilliéron présente l'avancée des transformations du collège de Dommartin. Les appartements avancent. Une visite commentée et ouverte aux membres du conseil sera faite lorsque les travaux seront terminés.

Monsieur Jean-Claude Gilliéron explique que la Municipalité a fait l'achat partiel du terrain n°1052 à Dommartin. Cette parcelle d'utilité publique sert de parking et se situe à côté de la grande salle. La parcelle appartenait initialement aux propriétaires de la parcelle n°1086. Suite à des travaux envisagés mais qui n'ont pas aboutis, il a fallu trouver un arrangement pour que cette parcelle puisse continuer à faire office de place de parc pour la grande salle ainsi que pour les privés. C'est la raison pour laquelle la Municipalité a procédé à l'achat de la moitié de la parcelle, permettant ainsi d'avoir un règlement d'utilisation.

Monsieur Luc Bovard demande qui est le propriétaire légal et s'il est envisagé que l'une des deux parties verse un loyer à l'autre. Monsieur Jean-Claude Gilliéron répond que les deux propriétaires apparaissent au registre foncier. Monsieur Jean-Philippe Dupraz soulève la problématique du manque de place de parc disponibles à Dommartin. Il explique que des voitures sont régulièrement parkées sur le chemin piétonnier. Monsieur Jean-Claude Gilliéron revient sur les changements historiques des zones vertes et zones d'utilité publique. Le manque de place de parc à Dommartin n'est pas uniquement une affaire communale, il y a un manque de la part des propriétaires privés qui ne prévoient pas suffisamment de zones de parking.

Monsieur Jean-Claude Gilliéron informe que la commune est largement sollicitée par le canton et d'autres organismes comme l'ORCA dans le cadre de la pandémie de COVID-19. L'administration doit continuellement s'adapter aux demandes, notamment celles de l'EMCC. Concernant les loyers perçus par la commune, des allègements sont prévus pour cette deuxième vague. Pour les différents cadeaux et événements qui ont habituellement lieu en fin d'année, la Municipalité a trouvé des alternatives, par exemple des cornets confectionnés par l'épicerie Bono envoyés par la poste à chaque enfant habitant la commune.

Monsieur François Guizzetti annonce que la 2^{ème} phase des travaux de l'éclairage public est terminée. Le contrôle des factures est en cours et la demande de subvention va être transmise au canton. Le contrat d'entretien avec la Romande Energie échéant le 31 décembre 2020 pour un montant de 14'828CHF par année, un nouveau concept a été proposé et accepté pour une durée de 5 ans à 10'540CHF par année. Les résultats nets sur la diminution du coût de consommation de cet éclairage seront visibles en fin 2021.

Monsieur François Guizzetti annonce qu'un nouveau cas de castors a été répertorié sur la commune. La problématique est que les eaux claires de la zone artisanale arrivent près d'un de leur barrage intermédiaire. La Municipalité est en relation avec Beaverwatch pour suivre l'évolution de la situation et la possibilité de déplacer ou enlever ce barrage. Une discussion s'ensuit avec Monsieur Thomas Tschudin sur les moyens à disposition pour garantir une bonne cohabitation entre les castors et les humains.

Monsieur François Guizzetti revient sur le sujet de l'eau. Une étude suprarégionale est en cours au sujet du chlorothalonil. Il explique que certaines infrastructures chlorent l'eau, mais que rien ne

prouve que le chlore ne soit pas autant nocif que le chlorothalonil. L'AIAE et l'AIEHJ ne font pas partie des stations qui chlorent, mais traitent avec les UV. L'AIAE à Goumoens va également passer à un système de traitement par UV l'année prochaine.

Monsieur Thierry Gay-Crosier annonce que la nouvelle LPPCi va entrer en vigueur prochainement, ce qui va participer à diminuer considérablement les effectifs au sein du canton de Vaud. Une diminution de 35% des effectifs a d'ores et déjà été constatée. Afin de pallier ces manques, 2 projets ont été retenus et doivent être discutés. La décision devrait être prise d'ici au mois de mars 2021.

Monsieur Daniel Leuba revient sur les coûts des routes depuis 2013. Il relève la confiance du conseil communal envers la Municipalité dans les différents projets de réfection qui ont eu lieu et explique comment, grâce à des exercices subtils avec le système périquatif, les coûts ont pu être relativement inférieurs aux budgets initiaux. Monsieur Jean-Philippe Dupraz revient sur la route Neuve qui présente des dégâts sur les bords alors qu'elle vient d'être refaite. Monsieur Daniel Leuba déplore cette situation. Les croisements sont difficiles sur cette route et les gens roulent vite et abîment les bords. Ceux-ci seront probablement stabilisés et refaits l'année prochaine.

Monsieur Cédric Barde remercie les membres de la Municipalité pour leurs interventions.

5. Comptes rendus des délégués aux associations

Madame Brigitte Mermoud informe des nouvelles nominations qui ont eu lieu à l'ARGdV. L'assemblée générale s'est déroulée par voie électronique. Différents objets figuraient à l'ordre du jour, notamment le renforcement de la promotion économique ainsi que les actifs. Des capsules vidéo ont été mises sur youtube. Malgré les annulations en lien avec la situation sanitaire, il semble qu'il n'y ait jamais eu autant de demandes de documentation, de cartes et de renseignements, surtout par des touristes suisses allemands. De nouveaux projets sont en cours.

Monsieur Alexandre Mermoud annonce que le budget 2021 pour l'AIEHJ a été validé le 25 novembre dernier. Concernant la STEP, c'est le 7 octobre que le budget 2021 a été accepté.

Monsieur Patrick Jaton informe que le budget 2021 pour l'AIAE a été accepté.

Monsieur Cédric Barde remercie chacune et chacun pour ses interventions et pour son implication dans la représentation de la commune au sein des diverses associations.

6. Préavis municipal 36/2020 concernant le budget 2021 (rapporteur commission GF Monsieur Thomas Tschudin)

Monsieur Daniel Leuba présente le préavis dans ses grandes lignes. Une charge supplémentaire de 12'500 CHF en lien avec l'urgence climatique a été planifiée pour l'acquisition de matériel électrique pour la voirie en remplacement de matériel thermique ancien. La prudence a été de mise concernant les impôts des personnes physiques et morales, qui constituent les revenus principaux de la commune, imaginant une diminution de ceux-ci suite à la crise sanitaire. Monsieur Daniel Leuba lit les conclusions du préavis.

Monsieur Thomas Tschudin, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission gestion et finances. Il lit les conclusions qui recommandent au conseil d'adopter le budget de fonctionnement pour l'exercice 2021 tel que présenté par la Municipalité.

Monsieur Cédric Barde les remercie tous les deux et met le préavis en discussion.

Monsieur Luc Bovard questionne les motivations de la décision de la Municipalité de quitter le « PNP » au point 2.3, *position 320 – Forêt*. Un échange s'ensuit avec Messieurs François Guizzetti et Jean-Claude Gilliéron afin de clarifier la raison pour laquelle ce n'était plus dans l'intérêt de la commune d'en faire partie. Monsieur François Guizzetti profite de revenir sur le sujet de la parcelle de forêt sur le terrain de Froideville. Il est prévu de mettre une partie en îlot de sénescence, mais les accords entre Montilliez et Froideville doivent encore être définis.

En l'absence d'autre remarque, Monsieur Cédric Barde soumet le préavis à votation. **Le préavis est accepté à l'unanimité.**

7. Préavis municipal 37/2020 relatif à l'adoption des statuts de l'Association intercommunale STEP Echallens Talent ASET (rapporteur commission STEP Monsieur Alexandre Mermoud)

Monsieur François Guizzetti présente le préavis qui découle du projet de régionalisation des STEP. Il lit les conclusions du préavis.

Monsieur Alexandre Mermoud, rapporteur, lit le rapport de la commission ad hoc. Il lit les conclusions qui recommandent au conseil d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Monsieur Cédric Barde les remercie et ouvre la discussion. En l'absence de remarques, le préavis est soumis à votation. **Le préavis est accepté à l'unanimité.**

8. Divers

Monsieur Nicolas Menétrey a été interpellé concernant le trottoir de la route d'Echallens à Poliez-le-Grand après les premières neiges. Certains citoyens ont remarqué qu'il était difficile d'y circuler car mal déneigé. Il questionne au sujet des lames à neige qui permettent de déneiger plus efficacement. Monsieur François Guizzetti explique que la commune a toujours ces lames mais qu'elles ne conviennent plus à la machine en question. Il explique que le trottoir sur ce tronçon est étroit et que le déneigement de la route pousse la neige sur le trottoir et vice et versa. Il prend note de la remarque pour amélioration.

Monsieur Thomas Tschudin a été interpellé par des enseignantes du collège de Poliez-le-Grand. Il relate que des fêtes ont lieu les soirs dans la cour, que des briques de verre gisent sur le sol et qu'un enfant a été blessé par celles-ci durant la récréation. Monsieur Thierry Gay Crosier a pris contact avec la gendarmerie pour qu'elle passe régulièrement les soirs de week-end et une plainte a été déposée. Monsieur Daniel Leuba précise que cette situation a été rapportée à l'ASIRE et au directeur du collège, aboutissant à des mesures immédiates. Un collaborateur passe dorénavant chaque jour avant l'arrivée des enfants pour vérifier l'état de la cour et faire le nécessaire si besoin. Cela ne règle pas le souci des incivilités mais permet d'éviter que des conséquences en découlent sur les enfants scolarisés.

Monsieur Thomas Tschudin relaie également la question de la responsabilité du local d'entretien de la grande salle de Poliez-le-Grand. Monsieur Jean-Claude Gilliéron répond qu'apparemment ce n'est pas clair et que le stockage de machine peut prétériter à l'entretien du local, mais qu'en principe il est à la charge du concierge.

Monsieur Thomas Tschudin félicite et remercie la Municipalité au sujet des cadeaux pour les enfants de la commune qui ont été très contents de recevoir cette attention.

Madame Brigitte Mermoud soulève que le chemin entre le collège et l'église à Poliez-le-Grand est régulièrement parsemé de crottes de chiens depuis cet été, en dépit des sachets et poubelles mises à disposition. Monsieur Jean-Claude Gilliéron prend note de cette remarque et relève que ces incidents sont des situations difficiles à surveiller et contrôler.

Monsieur Nicolas Mermoud revient sur le sujet du réservoir à Naz qui va être démolie. Il explique que la situation a déjà eu lieu à Dommartin. Au vu des préoccupations écologiques au sujet de l'eau et de l'agriculture, il questionne sur une éventuelle utilisation de ces réservoirs dans le but de stocker l'eau pour l'agriculture. Monsieur François Guizzetti partage son sentiment mais explique que l'OFCO définit que ces réservoirs dédiés à de l'eau de consommation ne peuvent pas être utilisés pour stocker autre chose et que du moment qu'ils sont désaffectés il est nécessaire de les démonter. Il en profite pour ajouter que l'étude suprarégionale de l'eau vient également questionner le sujet de la mise en place d'un plancher sur l'eau d'arrosage.

Madame Gisèle Jatton a été interpellée par des citoyens de Sugnens et déplore l'absence de sapin de Noël sur la place du village jusqu'à la semaine dernière. Il a été mis en place il y a deux jours mais n'est pas décoré ni illuminé. Elle soulève l'importance et le besoin de mettre de la lumière pour réchauffer les cœurs en cette période. Monsieur François Guizzetti explique que du retard a été pris dans les différents travaux des employés communaux. La personne qui s'occupe habituellement de la mise en place des illuminations n'a pas pu encore réagir en raison de problèmes de santé. Monsieur Jacques Piguët propose son aide et son numéro de téléphone sera transmis aux employés communaux.

Monsieur Thomas Tschudin revient sur la place extérieure de la grande salle de Poliez-le-Grand et le fait qu'elle soit mal utilisée. Il questionne sur la possibilité de rendre rentable cette place. Monsieur Daniel Leuba fait remarquer que le conseil communal a refusé le préavis voulant la remettre en

Procès-verbal du Conseil communal de Montilliez du 14 décembre 2020

état. Une discussion s'ensuit au sujet de ce refus avec Messieurs Luc Bovard et François Guizzetti. La question des priorités semblait de mise, mais une question de perméabilité et d'imperméabilité semblait avoir également influencé le vote. Monsieur Alexandre Mermoud soulève la question du règlement de stationnement. Monsieur Daniel Leuba répond que la problématique du règlement est la surveillance qui doit être assurée derrière et qui représente un coût certain.

En l'absence d'autre intervention, Monsieur Cédric Barde clôt la séance à 21h37 et remercie chacune et chacun pour sa présence. Il souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année, avec une attention portée au soin de chacune et chacun.

Le Président



Cédric Barde



La Secrétaire



Laureen Pittet